



Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
 Octobre/Novembre/Décembre 2014

VIE DE LA CITE

△ UNE CHAMPIONNE DE LA CORRÈZE À SEILHAC !

Et oui, notre jeune concitoyenne et pongiste **Noémie Lalande**, licenciée au club "Entente des Basses Monédières", a obtenu de remarquables résultats tout au long de la saison de tennis de table, aussi bien en individuel qu'en double :

- Championne du Limousin en moins de 15 ans,
- Championne de la Corrèze en moins de 18 ans,
- Championne du Limousin en association avec Saint-Yrieix en double mixte et double dame.



△ LE SYNDICAT PUY DES FOURCHES-VÈZÈRE COMMUNIQUE...

Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012, concernant les travaux à proximité des réseaux enterrés (eau potable, eaux pluviales, eaux usées, gaz, électricité).

Avant d'exécuter les travaux, toute personne physique ou morale doit consulter le téléservice gratuit (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr).

La consultation est obligatoire que les travaux soient situés sur un terrain privé ou public. Les personnes qui n'ont pas de connexion Internet peuvent se rendre en mairie où le service est disponible et gratuit.

Une DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) doit être adressée à chaque exploitant du ou des réseaux concernés par les travaux. Toute personne ayant commis un manquement délibéré aux règles de sécurité est passible d'amendes.

La réglementation ne s'applique pas aux travaux agricoles et horticoles à une profondeur ne dépassant pas 40 cm.

△ LES DÉCHETS MÉNAGERS... LE SAVIEZ-VOUS ?

Les déchets organiques, c'est-à-dire les déchets de cuisine et de jardinage, **représentent près de 30 % du volume des poubelles** des particuliers. Grâce au compostage, il est possible de réduire très significativement la quantité et par conséquent le transport de nos ordures ménagères. Il permet aussi de disposer d'un engrais naturel et gratuit pour le jardin ou les plantes.



Il est possible de réserver dès à présent son composteur sur le site internet de Tulle Agglo (www.tulleagglo.fr). **Notre commune a déjà réservé le sien pour l'ALSH** afin d'apprendre les gestes éco-citoyens à nos enfants. Ce compost servira ensuite d'engrais aux ateliers de jardinage dans le cadre des activités périscolaires.

△ RÉNOVATION DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE : RESTAURER LA CONVIVIALITÉ !

La période estivale est toujours propice pour effectuer des travaux dans notre collectivité. L'accueil de la mairie a donc profité de ce chaud intervalle avant la rentrée pour faire peau neuve.

Ainsi, deux bureaux ont été entièrement rénovés par le personnel technique communal, aidé ponctuellement par des entreprises locales. Le montant des travaux s'élève à 6900 €. L'accueil, repeint avec des couleurs vives, vaut le coup d'œil. Il a de plus été totalement repensé afin de pouvoir accueillir plus facilement les personnes à mobilité réduite et jouit de beaucoup plus de lumière. Quant à l'état civil, il accueille maintenant les habitants autour d'un grand et fonctionnel bureau. Une vraie réussite !



Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
 Octobre/Novembre/Décembre 2014

ZOOM SUR
 △ LE MOT DE L'OPPOSITION

Comment, à la veille du vote du budget primitif 2014, les élus de la majorité sortante ont-ils pu faire une campagne pour les élections municipales reposant sur des résultats et des prévisions de désendettement communal, de poursuite d'investissements sans augmentation de la pression fiscale ? Arguments forts s'il en est ! Telle est la question qui se pose à la suite du conseil municipal du 3 septembre 2014.

En effet, le budget présenté n'étant équilibré que par un emprunt prévu à hauteur de 500000 €, jugé irréaliste par la Cour des comptes (financement de l'annuité de la dette en capital et des investissements, pour certains déjà réalisés), celle-ci a préconisé des mesures pour diminuer les dépenses de fonctionnement et trouver des recettes. Arguments avancés pour dédramatiser la situation, sérénité affichée, la majorité municipale a ainsi voté l'augmentation du taux des 3 taxes locales.

La diminution répétée de l'excédent de fonctionnement et la poursuite de l'investissement laissent augurer de cette situation. Considérant que celle-ci était prévisible, consécutive à des choix de gestion, l'opposition représentée n'a pas cautionné cette augmentation de la fiscalité locale mais a voté pour l'application des autres recommandations faites par la Cour des comptes et la Préfecture.

BREVES

△ BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

■ **Marion THOMASSIAN**
 Psychologue qui intervient à la Maison médicale depuis octobre.
 Consultation sur rendez-vous 06 62 98 90 74

A NOTER AUSSI

M. le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à une réunion publique "Information sur les finances de la commune" Jeudi 13 Novembre à 20 h - Salle Cerous

Retrouvez toutes les informations et actualités de Seilhac sur le site de la commune :

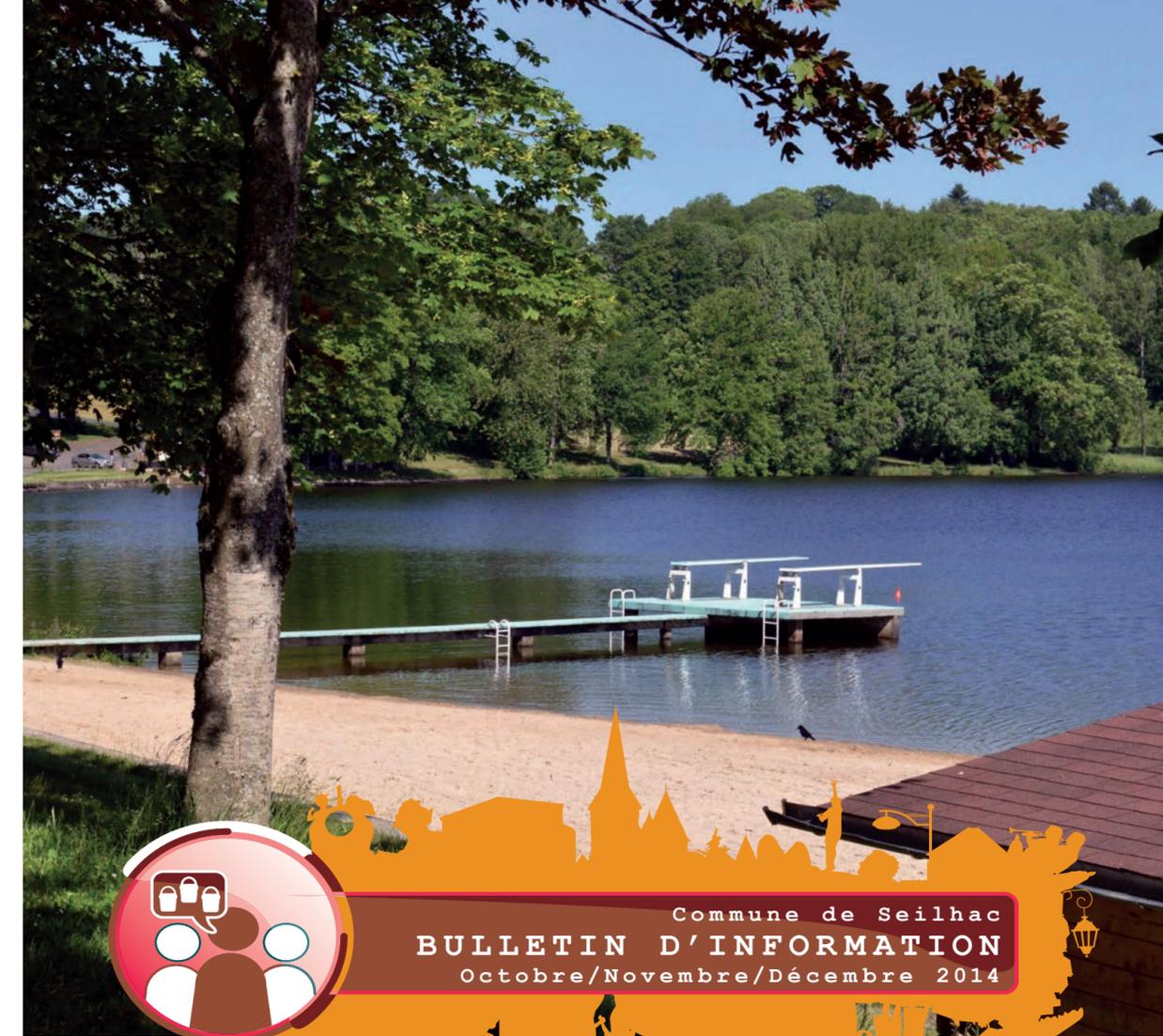
www.ville-seilhac.com

AGENDA

- **Téléthon**
 → **Dimanche 2 novembre** : thé dansant avec Mathieu Martinie à la MAS à partir de 15 h.
 → **Dimanche 16 novembre** : vente de jacinthes au profit du Téléthon pendant le marché.
 → **Dimanche 23 novembre** : vente de jacinthes au profit du Téléthon pendant le marché.
 → **Samedi 6 décembre** : vente de crêpes et d'objets divers au profit du Téléthon à SuperU.
- **Don du sang**
 → **Lundi 17 novembre** : de 16 h à 19 h 30.
- **Association des commerçants**
 → **Samedi 13 et dimanche 14 décembre** : marché de Noël.
- **Association des Parents d'Elèves**
 → **Dimanche 30 novembre** : vide-placards à la MAS à partir de 10 h.
- **Ecole de rugby Naves-Seilhac-Lagraulière**
 → **Samedi 6 décembre** : loto de l'école de rugby à la MAS.
- **Médiathèque : "C'était la guerre..."**
 → **Judi 30 octobre** : "Nénette et Rintintin", atelier réalisé par l'association "Les semeurs d'idées". Pour les enfants de 5 à 8 ans, à la salle d'animation à partir de 15 h.
 → **Mardi 4 au samedi 15 novembre** : "Seilhac au temps de la Grande Guerre", exposition à la salle d'animation.
 → **Judi 6 novembre** : "1914 : la mort pour les lâches qui se mutilent", conférence de Michel Agnoux à la salle Cerous à 18 h 30.
 → **Vendredi 14 novembre** : "Fusillés pour l'exemple" et "1916", projection de deux documentaires à la salle Cerous à 20 h 30.

Vous souhaitez recevoir le Bulletin Municipal par e-mail, contactez-nous à la mairie (communication@ville-seilhac.com) pour nous transmettre votre adresse électronique.

Commune de Seilhac/Bulletin d'information Octobre/Novembre/Décembre 2014.
 Mairie de Seilhac - 4 av Jean Vinatier - 19700 Seilhac - tél 05 55 27 05 26.
 Directeur de la publication : Marc Géraudie.
 Imprimé par Maugein imprimeurs 19000 Tulle.



Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
 Octobre/Novembre/Décembre 2014





> **EDITO**

Les vacances sont terminées depuis un moment déjà. J'espère qu'elles vous ont apporté suffisamment de repos pour entamer cette fin d'année avec énergie.

L'été nous a offert ses derniers rayons de soleil, et l'automne est arrivé avec ses rentrées : scolaire bien sûr mais aussi associative et politique.

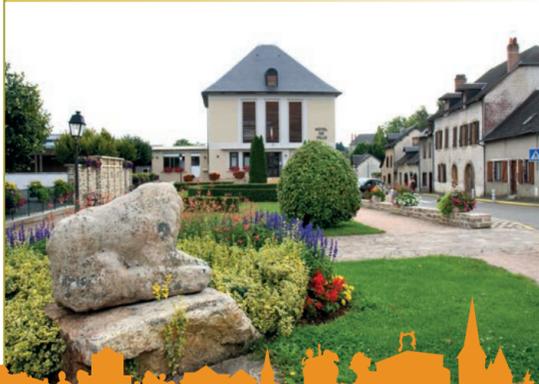
Pendant la trêve estivale, tout a été mis en œuvre pour entretenir, rénover les infrastructures communales et préparer les programmes d'animations des écoles. Notre cité fait partie des communes qui ont mis en place la réforme scolaire dès 2013, nous abordons donc cette rentrée sereinement.

Votre conseil municipal a lui aussi fait sa rentrée. Il a eu à se prononcer sur les injonctions de la Chambre régionale des comptes, à la suite d'un rapport sévère de notre Trésorerie et à la demande de la Préfecture. Rapport qui ne nous laissait que peu de marge de manœuvre : baisse du budget de fonctionnement et augmentation des impôts locaux.

Malgré une dette maîtrisée grâce au travail effectué ces six dernières années, nos finances ne sont pas au mieux. Les investissements démesurés, les emprunts importants contractés pendant de nombreuses années, sans réelle vision de l'avenir, nous mettent au pied du mur.

Nous ferons face, une fois de plus, pour le bien de tous et pour retrouver une indépendance financière d'ici trois ans : économies et investissements modérés seront nos priorités.

Marc GERAUDIE
 Le Maire



> **BUDGET 2014**



Georges MAZEUD
 Adjoint en charge de la Commission des Finances

Vous le constaterez, comme nous, les préconisations de la C.R.C. sur nos budgets sont peu nombreuses et n'ont rien de révolutionnaire.

Notre réactivité pour répondre sincèrement, ainsi que l'a noté la C.R.C., a permis de programmer des économies et de voter l'augmentation demandée des taxes locales.

△ **LE RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC) : POUR EN SAVOIR PLUS !**

La C.R.C. nous a demandé de corriger et modifier notre budget de fonctionnement 2014 afin de nous permettre de "fournir des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Afin de ne pas vous noyer dans des explications trop techniques et des chiffres qui pourraient vous rebuter, nous vous exposons, succinctement mais très sincèrement, les corrections, les réaffectations et les modifications proposées par la C.R.C.

△ **COMMENÇONS PAR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT...**

■ **Pour les dépenses, la C.R.C. préconise :**

- d'économiser 20000 € sur les charges à caractère général,
- de constater en charges exceptionnelles, pour 29628 €, les dépenses supplémentaires nées au second semestre 2014 pour le lotissement de la Valette,
- de constater en charges de gestion courante, pour 4785 €, les cotisations sociales des élus (elles étaient comprises dans les charges sociales générales),
- d'augmenter, de 140846 €, le prélèvement sur les recettes de la section fonctionnement au profit de la section investissement,
- de réaffecter pour 44300 €, du poste "charges à caractère général" au poste "autres charges de gestion courante", les charges liées à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).



■ **Pour les recettes, la C.R.C. préconise :**

- de constater le remboursement de 32536 € d'atténuations de charges,
- de constater en produits des services, domaine et ventes diverses, le remboursement de 27000 € de l'EHPAD, pour la mise à disposition d'un salarié,
- d'augmenter de 95523 € les impôts et taxes,
- de réaffecter, pour 31000 €, du poste "dotations et participations" au poste "produits des services, domaine et ventes diverses", les produits liés à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

△ **POURSUIVONS PAR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT...**



■ **Pour les dépenses, la C.R.C préconise :**

- de supprimer, pour 7225 €, d'immobilisations incorporées, correspondant à la suppression d'une étude sur l'éclairage public,
- de supprimer pour 17000 € d'immobilisations corporelles, correspondant au non remplacement de matériel technique,
- de constater la diminution de 104400 € du coût du projet de reconstruction du sanitaire du camping,
- de virer pour 25390 €, tant en atténuation de charges qu'en atténuation de produits, les opérations pour le compte de tiers, liées à la compétence voirie, gérée par Tulle Agglo.

■ **Pour les recettes d'investissement, la C.R.C. préconise :**

- de constater la diminution, pour 16000 €, de la subvention d'investissement liée à la diminution du coût du sanitaire du camping,
- de nous autoriser à recourir à l'emprunt de manière à équilibrer le budget (253271 €).

Nous continuerons à travailler pour maintenir un service maximal malgré nos maigres ressources. La baisse des dotations de l'Etat doit être localement compensée par l'augmentation de notre population, qui génère des recettes supplémentaires. Nos programmes de développement de constructions et le maintien de nos services locaux vont dans le bon sens et nous devons poursuivre dans cet axe.

△ **EN CONCLUSION...**

La C.R.C. nous autorise à avoir recours à l'emprunt avec un plafond de 271000 €, ce qui devrait nous permettre de réaliser une partie non négligeable des investissements prévus.

Dans le même temps, il nous est demandé d'augmenter les impôts locaux, ce qui nous avons voté lors du conseil municipal du 3 septembre dernier et qui se traduit par la décision suivante au niveau des taux communaux :

- La taxe foncière sur le bâti passe de 15.02 % à 18.02 %,
- La taxe foncière sur le non bâti passe de 68.12 % à 81.74 %,
- La taxe d'habitation passe de 7.61 % à 9.14 %.

La dernière augmentation de ces taux date de 2006. La précédente mandature s'était efforcée de ne pas alourdir la contribution fiscale des Seilhacois.

Important ! Par ailleurs, la Direction Générale des Finances Publiques nous a informés que **les avis de taxe foncière et de taxe d'habitation nous seront adressés tardivement cette année**, consécutivement aux modifications considérées des taux communaux.

> **BREVES**

△ **LE NOUVEAU RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE... EST UNE RESPONSABLE !**



Jean-François Bouysse, agent dévoué et compétent, prenant sa retraite après 41 ans passés à la Mairie de Seilhac, la Municipalité a procédé au recrutement d'un responsable, dynamique et disponible, pour le service technique. Il s'agit de **Magali Bondurand**, jeune technicienne territoriale, qui a sous sa responsabilité 8 agents.

Magali est née à Marseille où elle a grandi et fait ses études. Titulaire d'un bac Génie Civil et d'un BTS Bâtiment et Travaux Publics, elle a mis ses compétences au profit de la ville de Marseille pendant 10 ans.

Magali et son mari ont fait le choix de la Corrèze, qu'ils connaissaient déjà, afin d'offrir un cadre de vie plus favorable à leur famille. Nous lui souhaitons toute la réussite possible au sein de notre belle commune.



ENFANCE



"Pour répondre à toute question relative au fonctionnement des écoles, l'élue en charge des affaires scolaires ainsi que l'accueil de la mairie sont à l'écoute des parents.

La municipalité œuvre de son mieux pour assurer à chaque enfant la meilleure année scolaire qui soit."

Simone CROUZETTE
 Première Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse

△ **UNE RENTRÉE SCOLAIRE DANS LA SÉRÉNITÉ**

Quel enfant, à l'approche de la rentrée, n'a pas ressenti une impression étrange, entre joie de retrouver ses camarades et interrogations sur son nouveau maître ou sa nouvelle maîtresse, ainsi que sur le travail scolaire qui s'annonce ?

Pour les tout-petits, la séparation avec son papa ou sa maman ajoutée à la découverte d'un nouvel environnement ont fait de ce mardi 2 septembre un très grand moment, diversement apprécié, mais bien vite assumé.

Quant aux enseignants, après avoir accompli leur tâche pédagogique de septembre à juin dernier avec un certain groupe, ils découvrent avec quelques incertitudes de nouveaux élèves à conduire eux aussi sur le chemin du savoir.

■ **La rentrée scolaire 2014 à Seilhac : continuité et stabilité...**

En effet, nos écoles connaissent une certaine stabilité, ce qui représente un atout non négligeable pour l'éducation des enfants :

- **Stabilité de l'équipe enseignante :** chaque maître a retrouvé son poste.
- **Stabilité des effectifs**

110 élèves en école élémentaire

- Le **CM2** a 26 élèves avec Fabien Clare, directeur, et Mathieu Maison.
- Le **CE2** a 26 élèves également, avec Didier Cot.
- Le **CE1**, doté cette année d'un tableau numérique flambant, neuf a 17 élèves, avec Sophie Capelli.
- Le **CP** a 21 élèves avec Christine Herlin.
- Le **CP** a 20 élèves avec Philippe Bonnet.

68 élèves en école maternelle

La **Grande Section** a 24 élèves avec Gladys Neuville, la directrice, et Virginie Vialle.

La **Classe intermédiaire** a 20 élèves, conduite par Claudine Salle, associant 6 élèves de Grande et 14 élèves de Moyenne Section.

La **Classe des tout-petits** a 24 élèves avec Sylvie Heintz. Ces enseignantes de Maternelle, comme les années précédentes, bénéficient de la collaboration de trois agents spécialisés de la commune, qui sont Céline Denis, Cathy Bucheraud et Fanny Vergnolle.



■ **Rythmes scolaires : on ne change pas ce qui fonctionne !**

La réforme des rythmes scolaires, adoptée et mise en place l'année dernière, ayant donné satisfaction, est reconduite dans ses grandes lignes :

- **Les horaires de classe** sont inchangés : 8 h 30 - 11 h 30 chaque matinée y compris le mercredi, 14 h 15 - 16 h 30 le lundi et le mardi, 13 h 15 - 15 h 30 le jeudi et le vendredi.
- **7 ateliers périscolaires** sont développés dont quelques nouveautés : musique ou théâtre, jardinage (couplé selon la saison avec un atelier arts plastiques animé par une artiste locale), lecture-contes, archéologie, sport (dont un atelier tir à l'arc pour les plus grands), activité manuelle, cerf-volant. Ils se déroulent le lundi et le mardi de 13 h 05 à 14 h 05.
- **Les élèves peuvent être surveillés** à titre gratuit, en attendant leurs parents ou le service garderie-ALSH, le mercredi de 11 h 30 à 12 h 30, ainsi que le jeudi et le vendredi de 15 h 30 à 16 h 30.

Il convient de rappeler que le **service de garderie** est également reconduit comme les années précédentes : le matin de 7 h à 8 h 20, le soir de 16 h 30 à 19 h avec la possibilité d'une aide aux devoirs.

L'Accueil de Loisirs fonctionne chaque mercredi à partir de 12 h 30, heure du repas, jusqu'à 19 h.